

rue Curtat 18-20-22: le projet de rénovation sera confié à une coopérative d'habitants

Actuellement occupés en grande partie par des commerces, les nos 18-20--22 de la rue Curtat seront transformés en logements. Une coopérative d'habitants assurera la mise en oeuvre du projet et la gestion de ces trois immeubles du quartier historique de Lausanne. La Municipalité propose d'accorder un droit de superficie à la coopérative pour réaliser cette opération, ainsi qu'un prêt sans intérêt de 300'000 francs. Le coût global de la rénovation est estimé à 3'000'000 de francs.

Sur le modèle de l'îlot Riponne-Tunnel, la coopérative B612, créée en février 2008, sera le maître d'ouvrage de la rénovation des trois immeubles de la rue Curtat, et en assurera la gestion. Composée de jeunes familles ayant habité le quartier, la coopérative vise à renforcer la vie sociale de la cité et à mettre en valeur un patrimoine bâti, en offrant à ses membres des logements à loyers raisonnables et des espaces de vie communautaire. Le coût global est estimé à 3'000'000 de francs.

Aujourd'hui, les trois immeubles de la rue Curtat sont loués en majeure partie en baux commerciaux. Ils occupent une parcelle communale de 758 m². Le projet de rénovation de la coopérative prévoit d'assainir les trois bâtiments pour y créer sept logements et un espace de rencontre et d'activités communautaires pour les habitants. Les volumes existants seront préservés avec de petites modifications. Pour le reste, deux types d'intervention sont prévues: lourde pour ce qui concerne l'enveloppe extérieure (façade et toiture) et les techniques, légère pour les aménagements intérieurs. La coopérative s'est engagée à développer son projet en partenariat avec le guichet du développement durable lausannois.

Comme dans le projet de rénovation de l'îlot Riponne-Tunnel, la Municipalité cédera gratuitement ces trois bâtiments. Elle propose d'octroyer à la coopérative B612 un droit de superficie sur sa parcelle communale, dont la valeur s'élève à 500'000 francs, et de la faire bénéficier d'un "loyer" annuel réduit durant les dix premières années. Par ailleurs, la Municipalité lui accordera un prêt sans intérêt de 300'000 francs. Ces aides devront permettre au projet de disposer d'un plan financier sain et réaliste.

La direction de la culture, du logement
et du patrimoine

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00.

Le préavis n° 2008-49 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 5 novembre 2008